

BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

Il suffit de se présenter à la mairie avec sa carte d'identité et son livret de famille.

Cette démarche peut également se faire sur le site internet service-public.fr. La Mairie délivre alors une attestation de recensement.

Vous recevrez ensuite une convocation pour effectuer votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

ATTENTION :

- Ce document est obligatoire pour tout examen public (Bac, permis de conduire, etc...).
- La JDC est obligatoire pour passer tout examen public ou concours jusqu'à vos 25 ans.



Liens utiles

[Démarche en ligne](#)

Contact

SERVICE ACCUEIL :

Tél. : 01 30 29 54 54

Mail : mairiedeluzarches@luzarches.net